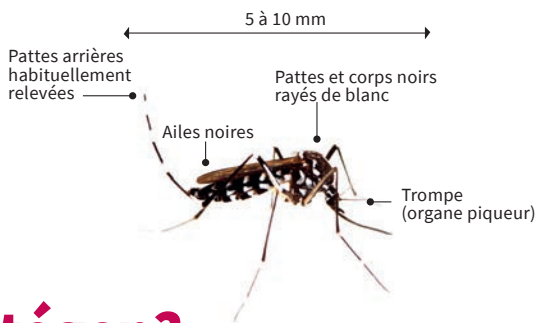


Le Moustique tigre : Tout savoir



Comment l'identifier ?

- Originaire d'Asie du sud-est
- Présent à Grenoble depuis 2013
- Vit en milieu urbain
- Pique en journée à l'extérieur des habitations (pic d'agressivité au lever du jour et au crépuscule)
- Faible rayon d'action (100 à 150 m autour du lieu de naissance)
- 100 à 150 œufs par ponte



Comment se protéger ?

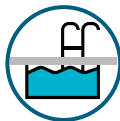
Le moustique se reproduit dans les moindres espaces d'eau stagnante
Je couvre, je jette, je vide



Vider une fois par semaine les **eaux stagnantes** : soucoupes, vases, seaux



Remplir les soucoupes avec du sable humide



Vider les bâches, les piscines vides



Entretien le jardin : tailler, élaguer, ramasser les fruits tombés et **éliminer déchets végétaux**



Poser du sable ou du gravier sous les dalles des terrasses et sur les toits terrasse



Veiller au bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, caniveaux, terrasses sur plots, toit terrasse) et entretenir les évacuations



Créer un écosystème dans un bassin d'agrément pour favoriser le développement des prédateurs naturels : batraciens, larves de libellules



Couvrir tous les stockages pouvant contenir de l'eau : bidons, arrosoirs, coupelles, jeux d'enfants, mobilier de jardin...

Flashez-moi
pour obtenir
une check-list !



Passez le message à vos voisins pour vous coordonner
et partager des astuces !

Le Moustique tigre : Tout savoir



Pour en savoir plus :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies>

Ce que fait la ville

- **Information et sensibilisation** du public : intervention ou réponse aux particuliers pour rappel de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019, courrier d'information aux associations et Unions de Quartier.
- **Suppression des gîtes larvaires** : gestion adaptée par les services Nature en Ville et Propreté Urbaine.
 - **Bassins** : introduction de prédateurs naturels (bassins de la caserne de Bonne, du jardin des plantes, du parc Paul Mistral), ou vidanges fréquentes suivies d'un nettoyage par balayeuse (bassins de la Villeneuve, de Bachelard).
 - **Traitement larvicide 3 fois par an** du réseau de collecte des eaux pluviales par la Régie d'Assainissement de Grenoble Alpes Métropole.
- Echange et éventuellement accompagnement de l'**Entente Interdépartementale de Démoustication**, qui intervient lorsqu'un cas suspect d'arbovirose (dengue, chikungunya, zika) a été signalé, par pulvérisation d'insecticide dans un périmètre de 150 m autour du domicile de la personne malade.
- **Courriers de sensibilisation** auprès de syndics, gestionnaires de bâtiments, maîtres d'ouvrage / d'œuvre de chantiers, lorsqu'une accumulation d'eau stagnante est constatée, par exemple sur un terrain privé ou sur une toiture.
- **Cimetière Saint-Roch** : expérimentation de bornes pièges, mise à disposition de sable pour remplir les coupelles et évacuation par les agents des petits contenants (pots, vases...) abandonnés. Entretien d'une trentaine de nichoirs et gîtes pour oiseaux et chauves-souris, prédateurs naturels des moustiques.

COVID 19 : la piqûre de moustique ne peut pas transmettre la maladie

Pour toute information complémentaire : sante.environnementale@grenoble.fr